

# VILLE DE DAX

## JUMELAGE DAX-LOGROÑO

MODALITÉS DE PARTICIPATION  
2025

### DATES 2024

**Du 6 au 31 janvier** : inscriptions

**Du 3 au 5 février** : instruction des dossiers

**Du 6 et 14 février** : confirmation aux candidats retenus et mise en place des binômes « français/espagnol »

**Du 12 au 19 avril** : accueil des correspondants espagnols à Dax

**Du 19 au 26 avril** : séjour des français à Logroño

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1. être en classe de quatrième, troisième, seconde ou première dans un établissement scolaire de Dax
2. être âgé de 14 ans à 17 ans (enfants nés de 2011 à 2005)
3. suivre des cours d'espagnol dans son établissement de rattachement
4. possibilité de renouveler cet échange une seule fois

### CONDITIONS FINANCIÈRES

Les candidats retenus devront s'acquitter de la participation financière suivante :

- 56€ pour un enfant résidant à Dax\* ou dont l'un des deux parents est contribuable sur la commune
- 97€ pour un enfant résidant dans l'agglomération du Grand Dax\*.
- 112€ pour un enfant résidant hors de l'agglomération du Grand Dax.
- 29€ supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant à Dax\*.
- 51€ supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant dans l'agglomération du Grand Dax\*.
- 56€ supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant hors de l'agglomération du Grand Dax.

*\*domiciliation à minima de l'un des deux parents sur le territoire concerné.*

*Attention nombre de place limité, sélection des candidatures sur la base du dossier.*

### CONDITIONS D'ANNULATION

Les cas d'annulation des inscriptions et de remboursement sont les suivants :

- la maladie grave et l'accident corporel grave avec hospitalisation du titulaire de l'inscription sur présentation d'un certificat médical
- le décès du titulaire de l'inscription
- le décès d'un membre de la famille proche du titulaire de l'inscription
- la convocation à caractère impératif d'un parent par une administration
- un déménagement hors département.

### CONDITIONS

ATTENTION

- le nombre de places disponibles n'est pas défini mais sera limité
- la Ville de Dax se réserve le droit de choisir les candidats.

Service jumelage

Mairie de Dax, rue St Pierre – 40100 DAX

Tél. : 05.58.56.31.80 - Courriel : jumelage@dax.fr

DAX.FR

